Contrat de traitement des données personnelles

RGPD, article 28 · MRI agit comme « sous-traitant » pour le site du client

Le responsable du traitement (le client)

Société _____ **N° d'entreprise** _____

Adresse _____ **Représentée par** _____

Le sous-traitant : MRI-Informatique SRL, Chaussée de Redemont 128, 7100 La Louvière, TVA BE 0535.588.864, représentée par Olivier De Bosscher. Annexe au devis n° _____.

1. Objet

1. MRI héberge et maintient le site internet du client. Il traite à ce titre des données personnelles pour le compte du client, uniquement pour fournir ces services (article 28 du RGPD). Le contrat prend fin avec l'hébergement.

2. Obligations de MRI

1. Traiter les données uniquement sur instruction écrite du client (devis, ce contrat, demandes écrites) et l'avertir si une instruction paraît contraire au RGPD.
2. Garantir la confidentialité des personnes qui accèdent aux données.
3. Appliquer les mesures de sécurité de l'article 4.
4. Aider le client à répondre aux demandes des personnes (accès, rectification, effacement) ; au-delà d'une heure par an, au tarif horaire.
5. Fournir les informations prouvant le respect de ce contrat.

3. Sous-traitant ultérieur

1. Le client autorise Infomaniak Network SA (Genève, Suisse) pour l'hébergement et l'envoi des e-mails des formulaires. Tout changement est annoncé 30 jours à l'avance ; le client peut s'y opposer et résilier sans frais. Les mêmes obligations sont imposées à ce prestataire.

4. Sécurité

1. HTTPS ; un site isolé par client (dossier, base et compte propres) ; accès à la gestion par mot de passe personnel ; mises à jour de sécurité ; sauvegarde chaque nuit, gardée 14 jours.

5. Violation de données

1. MRI avertit le client au plus tard 48 heures après en avoir eu connaissance, pour qu'il puisse notifier l'Autorité de protection des données dans les 72 heures si nécessaire.

6. Fin du contrat

1. Sur demande dans les 30 jours, MRI remet une copie des demandes reçues et des contenus, puis supprime les données, sauvegardes comprises, au plus tard 30 jours après.

7. Rôle du client

1. Le client informe ses visiteurs (page vie privée), fixe les durées de conservation, répond aux demandes des personnes et ne collecte que les données nécessaires.

ANNEXE — DONNÉES TRAITÉES

Personnes	Visiteurs qui envoient un formulaire ; utilisateurs de l'espace de gestion
Données	Nom, e-mail, téléphone, message ; identifiants de gestion ; journaux du serveur (adresse IP, date, page)
Conservation	Demandes : _____ mois (12 par défaut) · sauvegardes : 14 jours · journaux : 30 jours
Lieu	Serveurs d'Infomaniak (Suisse), pays reconnu adéquat par la Commission européenne

Pour le client

Nom, date _____

Signature

Pour MRI-Informatique SRL

Olivier De Bosscher, le _____

Signature